

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle à GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 20 septembre 2024.

Etaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROUT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services et Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 098/2024

OBJET : AUTORISATION DE SOUSCRIPTION A LA CANUT ET DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LE VOLET TELECOMS AVEC ORANGE

OBJET : AUTORISATION DE SOUSCRIPTION A LA CANUT ET DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LE VOLET TELECOMS AVEC ORANGE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que la Communauté de Communes se trouve dans la nécessité de renouveler ses contrats télécoms, actuellement gérés par la société ORANGE et arrivant à expiration. Il est proposé de passer par la CANUT, centrale d'achat publique, afin de bénéficier de l'accord-cadre à bons de commande pour le volet Télécoms ;

Considérant que l'adhésion à la CANUT présente plusieurs avantages, notamment celui de ne pas avoir à lancer un marché public spécifique pour la gestion de ces services. En effet, la CANUT a déjà lancé ses propres marchés et en fait bénéficier les acteurs publics.

Le coût de cette adhésion est fixé à 150 euros HT par an, soit 180 euros TTC. Cette redevance sera proratisée la première année et commencera le mois suivant la souscription.

La souscription permettra à la Communauté de Communes d'accéder à l'accord-cadre à bons de commande pour la partie télécoms, notamment le lot 5 dédié aux services de télécommunications fixes et mobiles, adaptés aux activités de secours et à la sécurisation, détenu par ORANGE et prenant fin le 09/04/2028.

Considérant que les prix négociés par la CANUT permettront à la Communauté de Communes Campagne de Caux de disposer de services spécifiques supplémentaires permettant notamment, des connexions plus fluides et donc plus rapides.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Président à souscrire à l'abonnement proposée par la centrale d'achat CANUT afin de pouvoir accéder à son offre d'accord cadre à bons de commande pour le volet Télécoms ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'offre d'accord cadre à bons de commande nommé TELECOMS – Lot 5 : Services de télécommunications fixes et mobiles, adaptés aux activités de secours et à la sécurisation ayant été attribué à ORANGE du 10/04/2024 au 09/04/2028 ;
- **D'AUTORISER** le Président à prendre et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes au budget général 2024.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE